

## **ANIMAUX ERRANTS ET PERDUS**

---

Pour continuer de lutter contre la prolifération des chats errants tout en préservant l'animal dans le strict respect des règles vétérinaires, la Ville a signé une nouvelle convention avec l'association de protection animale **Athlétic Canin 77**. Celle-ci a pour mission la capture, la stérilisation et l'identification des « chats libres ». Une fois traité, l'animal sera libéré et remis sur son lieu de capture.

Ce nouveau partenariat complète celui déjà existant avec le **refuge pour animaux de Chailly-en-Brie** qui intervient pour les animaux trouvés et perdus.

Le traitement de chaque animal a un coût non négligeable et ces actions se font dans un cadre réglementaire très strict. Les interventions sont faites **à la demande de la Police municipale uniquement** : les particuliers ne peuvent en aucun cas contacter eux-mêmes l'association et doivent impérativement passer par la Police municipale. Ce partenariat a déjà fait l'objet de deux interventions.

8 novembre 2021

### **CONTACT**

---

#### **Police municipale**

Tél : 01 60 22 33 66

**Envoyer un message [policemunicipale@lfsj.fr](mailto:policemunicipale@lfsj.fr)**

Espace des Pelletiers

9, rue Goury

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 9h à 12h.

---

# MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS- JOUARRE

---

Place de l'Hôtel de Ville  
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE  
01 60 22 25 63

**Nous contacter**



Copyright 2025 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE